

Benoît XVI confie le dossier de la Fraternité Saint-Pie X à son successeur

– 1er mars 2013

Publié le 1 mars 2013 · 3 min de lecture

Le 21 février 2013, le P. **Federico Lombardi**, directeur du Bureau de presse du Saint-Siège, a déclaré :

« Vu les circonstances extraordinaires (la renonciation de Benoît XVI, ndlr), les dispositions relatives à la réconciliation avec la Fraternité Saint-Pie X sont confiées au prochain pape ».

Et d'inviter les journalistes à ne pas s'attendre à une conclusion « ces jours-ci », car ce dossier passe désormais « sous la responsabilité du prochain pape ».

Le P. Lombardi mettait ainsi fin aux rumeurs et aux spéculations qui s'étaient multipliées dans la presse. Les jours précédents, le quotidien français *La Croix* avait fait état d'une lettre de Mgr **Gerhard Ludwig Müller** et Mgr **Augustine Di Noia**, respectivement président et vice-président de la Commission Ecclesia Dei, du 8 janvier, demandant à Mgr **Bernard Fellay** une réponse au Préambule doctrinal qui lui avait été remis le 13 juin 2012. Cette réponse devait parvenir à Mgr Müller le 22 février, dernier délai.

A propos des exigences du Préambule doctrinal sur la reconnaissance par la Fraternité de la continuité du concile Vatican II avec le magistère antérieur, l'abbé **Franz Schmidberger**, supérieur du district d'Allemagne et ancien supérieur général de la Fraternité, avait affirmé dans un entretien accordé le 18 septembre 2012 au site allemand *plus.info* :

« Il y a des incohérences dans le concile Vatican II qui ne peuvent être niées. Nous ne pouvons reconnaître une pareille herméneutique de continuité. Je pense que nous dirons aux autorités romaines que nous pouvons difficilement accepter (ces exigences) et qu'il leur faudra les abandonner si elles souhaitent réellement une normalisation. Il est apparu évident, au cours des entretiens qui se sont déroulés d'octobre 2009 à avril 2011, qu'il y a des points de vue très différents au sujet du concile Vatican II, certains textes du Concile et le magistère postconciliaire. Tous ont reconnu qu'il ne serait pas aisé de trouver un accord entre les vues du magistère postconciliaire et celles que nous soutenons avec les papes du XIXe siècle et les enseignements constants de l'Eglise. Et je pense que tant que ces blessures n'auront pas été soi-

gnées avec le remède adéquat, qui serait de parler ouvertement de ces points qui ne s'accordent pas, il n'y aura aucune solution réelle à la crise dans l'Eglise. »

Dans un entretien accordé au site français *Nouvelles de France*, le 15 février, Mgr Fellay déclarait :

« Un bref instant, j'ai pensé qu'en annonçant sa renonciation, Benoît XVI ferait peut-être un dernier geste envers nous en tant que pape. Cela étant, je vois difficilement comment cela peut être possible. Il faudra probablement attendre le prochain pape. Je vais même vous dire, au risque de vous surprendre, il y a des problèmes plus importants pour l'Eglise que celui de la Fraternité Saint-Pie X et c'est, d'une certaine manière, en les réglant, que le problème de la Fraternité sera réglé. »

Sources : VIS/ Apic/ pius.info/ NdeF – du 01/03/13

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/rapports-rome-fsspx/benoit-xvi-confie-le-dossier-de-la-fraternite-saint-pie-x-a-son-successeur-1er-mars-2013

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France